

IMPORTANT

Objet : Renouvellement des licences

- Les licences F.F TIR pour la saison 2018/2019 doivent être renouvelées à partir du 1^{er} septembre 2018. Elles ne sont plus valides à compter du 01 octobre 2018.
- La cotisation reste inchangée, à 175 euros.
- En cas de non renouvellement après le 01.11.2018 et après envoi d'une lettre de rappel, le badge portail sera désactivé.
- Nous vous rappelons que la licence doit être obligatoirement signée par un médecin.
- Que les avis préalables ne peuvent être demandés que si la licence a été renouvelée.
- En application des directives ministérielles, il est impératif pour les licenciés ayant obtenu un avis préalable au cours de la saison précédente, ainsi que pour ceux détenant des armes de catégorie B, que leur renouvellement de licence soit validé à la Ligue, avant le 15/11/2018.
- Informez nous si vous ne comptez pas renouveler ou si vous mutez dans un autre club ou si vos coordonnées (téléphone, adresse, mail.....) ont changés.

Le Bureau

Note importante

Le club ayant un grand nombre d'adhérents, le travail de gestion en découlant devient très important.

Pour cette raison et pour la saison à venir 2018/2019, les nouvelles inscriptions, et **uniquement en premier club ne se feront qu'à partir du 15 octobre** et seulement en remplacement des membres ayant démissionnés ou n'ayant pas renouvelés leur cotisation.